

Acte de cautionnement à durée déterminée

Par herabe, le 17/08/2016 à 20:01

Bonsoir à tous,

Je dois rédiger un acte de cautionnement solidaire à durée indéterminée pour les parents divorcés d'une étudiante, future locataire d'un studio.

Dois je le faire rédiger par les 2 parents qui sont divorcés ou seule la maman peut le rédiger et faire signer son ex époux ?

Merci d'avance pour vos suggestions, et très bonne soirée...

Herabe

Par cocotte1003, le 18/08/2016 à 06:56

Bonjour, du moment qu'ils sont divorcés, ils ne sont plus solidaires entre eux et du fait qu'ils ne sont pas responsable du bail, ni des dettes de leur fille, il faut en signer deux, cordialement

Par amajuris, le 18/08/2016 à 10:02

bonjour,

un acte de cautionnement pour être valable, doit respecter des conditions de formes très précises, en particulier l'apposition de formules manuscrites.

de nombreux actes de cautionnement sont annulés pour ce motif, d'ailleurs quand la caution est actionnée, il est toujours conseillé de faire vérifier l'acte de caution par un spécialiste pour

y chercher un défaut rendant l'acte nul. salutations

Par herabe, le 18/08/2016 à 10:16

Merci pour vos réponses. Bonne j et à bientôt